

LE GROUPE EDF VA DEVOIR RELOOKER LE TRVE

Ils n'ont rien appris. Ils continuent... À leurs yeux, la concurrence dans l'électricité est la seule vérité, leur saint Graal, leur mantra. Peu importe que cela fonctionne ou non : leur foi reste inébranlable.

Le journal Les Échos, dans son édition du 14 janvier 2025, publie un article intitulé : « Tarifs réglementés de l'électricité : le régulateur demande à EDF de travailler à une nouvelle marque ». Par cet article, nous apprenons que deux « machins » administratifs, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) et l'Autorité de la Concurrence, expriment leur mécontentement. Leur problème? Le marché de l'électricité pour les particuliers n'est pas assez concurrentiel, figurez-vous. Pourquoi? Parce que 60 % des ménages français s'accrochent encore à ce bon vieux TRVE (Tarif Réglementé de Vente d'Électricité) proposé par le Groupe EDF et ses filiales. Sacrilège! Pour ces grands défenseurs de la compétition sacrée, il est urgent d'en finir avec cette hérésie.



L'Autorité de la Concurrence, toujours aussi inspirée, considère ce tarif comme une « vieille relique » qu'il faudrait éradiquer. Quant à la CRE, plus subtile (ou hypocrite?), elle propose une première étape lumineuse : renommer le TRVE. Pourquoi? Pour que les 60 % de particuliers naïfs et passifs qui y sont encore fidèles prennent conscience qu'ils sont victimes de biais comportementaux jugés inacceptables, selon cette autorité. Apparemment, ces consommateurs ne sont pas « à la page ». Peut-être leur offrira-t-on un guide moderne sur les vertus de la concurrence, qui sait? Grâce à cette brillante idée, ces clients particuliers ignorants se précipiteront sûrement chez des fournisseurs alternatifs qui, eux, sauront les plumer correctement - ou, à la prochaine crise, les expulseront tranquillement de leur enseigne. Ces consommateurs n'auront alors d'autre choix que de retourner au sein du Groupe EDF pour continuer à recevoir de l'électricité.

Mais il faut reconnaître une chose : ces deux institutions ont la mémoire courte. Oubliée, la flambée des prix depuis la sacro-sainte libéralisation des marchés de l'électricité! Passés sous silence, les cris d'alarme de la CLCV, cette puissante association de consommateurs qui, depuis deux ans, a intelligemment fait son mea culpa sur son ancien positionnement pro-concurrence. Ignorés, les 31 % de consommateurs peinant à régler leurs factures. Et surtout, évaporée, la crise énergétique de l'année dernière, où les « chevaliers de la concurrence », les alternatifs, se sont brillamment distingués... par leur désertion! Eh oui, quand tout allait mal, les particuliers se sont rués sur le TRVE. Pourquoi? Parce qu'il garantissait leur pouvoir d'achat et les protégeait contre des prix délirants.

Mais non, pour nos deux «machins», tout cela est sans importance. Leur logique reste immuable : si cela ne marche pas, c'est qu'il n'y a pas encore assez de concurrence. Il en faut davantage. Alors, vite, trouvons une nouvelle idée farfelue pour «stimuler» ce marché. La dernière en date? Renommer le TRVE, comme mentionné plus haut. Oui, oui, un simple changement de nom! Et pas pour rigoler : cette opération nécessitera, bien sûr, des consultants hors de prix, des avocats spécialisés en propriété intellectuelle onéreux, et des campagnes publicitaires à grand renfort de slogans vantant les mérites d'un TRVE rebaptisé et relooké. Sans oublier les montagnes de documents à modifier, les systèmes d'information à bricoler, et bien d'autres ajustements au sein du Groupe EDF. Résultat? Des millions d'euros gaspillés, qui auraient pu servir à investir dans les réseaux, les EPR2, ou même à récompenser les performances des salariés. Mais non... le Groupe EDF devra se débrouiller et payer. Après tout, l'important, c'est que la concurrence survive!

Une concurrence qui, rappelons-le, n'apporte qu'un gain potentiel limité aux consommateurs, avec des offres de prix peu différenciées et une connexion à un marché de gros de l'électricité volatile et non protecteur. Une aberration, alors que le TRVE est reconnu légalement comme un bien de première nécessité dans le code de l'énergie. Ce TRVE devrait être recalculé, comme auparavant, essentiellement sur la base du coût de production, et non sur celui du marché de gros et des coûts de commercialisation. En effet, la part énergie du TRVE s'élève à 13 c €/kWh, alors que le coût de production est estimé à environ 8 c €/kWh, soit un surcoût de plus de 60 %. Ainsi, la baisse annoncée de 15 % des TRVE au 1^{er} février est loin de compenser les hausses des trois dernières années. Mais il ne faudrait pas déstabiliser la concurrence, n'est-ce pas? C'est pourquoi il est plus simple d'augmenter artificiellement le TRVE pour justement favoriser la concurrence tant défendue par nos deux «machins»!

Car ne l'oublions pas : ces «grandes idées» sur la concurrence permettent avant tout aux concurrents de «faire leur beurre» sur le dos des Français. Les consommateurs paieront plus cher, et le Groupe EDF devra payer pour ces brillantes idées. Mais tant que la libre concurrence prospère, tout va bien dans le meilleur des mondes!

FO Énergie revendique l'arrêt du gaspillage de l'argent du Groupe EDF sur des idées saugrenues dans un contexte où nos finances sont fragilisées et nos futurs investissements gelés. FO Énergie demande aussi le retour d'un TRVE plus en phase avec la réalité des coûts de production.

